

CDAS DU 07/03/2024

COMPTE-RENDU

Un Comité Départemental d'Action Sociale s'est tenu le 7 mars 2024, en présence de vos représentants CGT Finances Publiques, des représentants Solidaires Finances Publiques, CFDT (en visio) et UNSA, de la déléguée à l'action sociale Mme Mélanie PREVEL, de l'assistant de la délégation M GOUGEOT Hervé, de l'assistante sociale Mme Sandrine GAUTHIER, de Mme BEASTE Céline, Mme BRISAC Marion et du président du CDAS M COUDERC Stéphane.

Après l'approbation du PV du dernier CDAS, Mélanie Prével nous a présenté le compte rendu d'activité de la délégation d'action sociale pour 2023.

L'Isère compte 8 restaurants collectifs dont 3 restaurants financiers, 2 restaurants inter-administratifs et 3 restaurants conventionnés.

Les services où il n'y a pas de restauration collective peuvent prétendre aux titres-restaurants. Ces services sont équipés d'espace de restauration dont 12 espaces de restauration pour la DGFIP et 3 pour la DGDDI.

Au niveau du logement, 32 demandes d'agents avec NUM.

17 agents ont obtenu un logement interministériel en Préfecture, il y a eu 7 refus.

4 agents ont obtenu un logement ministériel ALPAF, il y a eu 2 refus.

Mélanie Prével nous informe que les chiffres de l'ALPAF pour 2023 seront connus après le CNAS.

4 agents ont obtenu un logement par un autre parc social et 11 agents ont eu un logement dans le parc privé.

Après lecture des travaux du CNAS du 15 décembre 2023, Mélanie Prével nous a présenté la note d'orientation d'action sociale 2024 et du règlement intérieur des CDAS. La CGT ainsi que Solidaires Finances publiques ont voté contre le règlement intérieur. L'UNSA s'est abstenu et la CFDT a voté pour.

Nous avons ensuite validé les actions des crédits d'action locales 2024 suite au groupe de travail qui s'était réuni le 15/02/2024.

Nous validons aussi à l'unanimité le passage jusqu'à 14 ans pour le spectacle de fin d'année. Le spectacle de Noël « Magic candies » aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 au Summun.

Le délai pour l'activité entre collègues (qui permettra de resserrer les liens sociaux entre collègues parfois distendus dû à la surcharge de travail et à l'individualisation dans certains services) a été fixée au 30 juin 2024.

Cette action a été votée à l'unanimité par l'ensembles des organisations syndicales.

M COUDERC, président du CDAS s'était engagé à sensibiliser les CDL pour l'acceptation des CESU devenus « Chèques Famille Finances ». Force est de constater que malgré un mail adressé, rien n'a été fait depuis le dernier CDAS.

Nous réitérons notre demande pour qu'une sensibilisation des CDL sur l'acceptation des « Chèques Famille Finances » soit effectuée afin que certaines familles puissent les demander et les utiliser pour le périscolaire de leurs enfants alors qu'elles ne les demandent pas puisque les CDL ne les acceptent pas comme moyen de paiement. De fait, des familles perdent du pouvoir d'achat puisqu'elles ne peuvent pas les utiliser. Il en est de même pour le chèque-sport car trop peu de clubs sportifs les acceptent.

Nous avons longuement échangé sur la restauration collective pour le nouveau site de Vienne.

Plusieurs solutions se profilent et sont exclusives l'une de l'autre.

- Conserver la convention avec le restaurant « Le Façonnier »
- Restauration collective sur le site avec liaison chaude ou froide. La préparation sur place reste le choix majoritaire des agents. Nous adressons en ce sens une pétition signée par les agents de Vienne.

Si le mode de restauration avec la préparation sur place est retenue, il faut réactiver l'association Pour cela, une assemblée générale des usagers doit être effectué. Ensuite, il faudra faire une étude puis mettre au marché selon Mme BRISAC.

M COUDERC indique qu'il ne sait pas si pour un prestataire, 35 couverts par jour sera viable.

Ensuite, il faudra vérifier l'équipement présent sur place afin de voir si l'ensemble est toujours en état de fonctionnement.

M COUDERC indique que si la cantine est réhabilitée , les agents ne pourront plus se rendre au Façonnier pour se restaurer.

Mme BUISSON sera présente au prochain CDAS pour aborder le point de la restauration.

La CGT demande l'octroi d'un quart d'heure pour compenser le temps de trajet pour se rendre au restaurant le Façonnier. Cette demande n'est pas acceptée par M COUDERC.

Comme à chaque CDAS , la question du logement est une problématique très importante pour les agents.

45 dossiers de demande sont en cours. La majorité des besoins de logements se concentrent sur la métropole de Grenoble. (21 T2, 8 T3 et 11 T4).

Une commission logement est organisée une fois par mois en Préfecture. 12 à 15 logements par mois en commission inter-ministérielle.

La délégation propose 3 dossiers par logement. C'est au bailleur que revient la décision finale pour l'octroi du logement. Il n'y a pas de lien avec le bailleur.

95 % des agents obtiennent un appartement avec le bailleur.

Mme GAUTHIER nous informe que la Plateforme d'urgence de la SRIAS fonctionne très bien.

Nous avons demandé un point concernant les places en crèches.

Mélanie Prével nous informe que nous n'avons pas de réservation en inter-ministériel. A compter du 1er septembre 2024, et suite à un nouveau marché, des places en crèches seront possibles pour Vienne, Bourgoin-Jallieu et L'île d'Abeau. Nous demandons à avoir des statistiques sur Agora sur les places en crèche de la SRIAS.

Comme à chaque CDAS, nous déplorons le manque de places en crèche réservées pour les agents de notre ministère. Nous réitirons notre demande de création d'une micro-crèche sur le site de Rhin et Danube à Grenoble qui permettrait d'attirer les nouveaux agents sur notre département.